FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ACRYSOL TEC / ARTIS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit	:	ACRYSOL TEC / ARTIS
Code	:	30241760/1
Type de produit	:	Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange	:	Adhésif. Acrylique. Water-based.
Producteur		BOSTIK SA LA DEFENSE 6 16/32 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex FRANCE
Telephone no.	:	+ 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax	:	+ 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS		sds.box-fr@bostik.com
Numéro d'appel d'urgence ORFILA		+ 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger	:	
Indication de danger	:	
Phrases de risque	:	Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
Conseils de prudence	:	Non applicable.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	:	Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	:	Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	:	Non disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nature du produit : Adhésif.

Nom des composants	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
carbonic acid, calcium salt (1:1)	CE: 207-439-9 CAS: 471-34-1	10 - 20	Non classé.	Non classé.	[2]
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	CE: 204-685-9 CAS: 124-17-4	1 - 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal
Poussière et fumées

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

République Tchèque - Code d'emballage : IV

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
carbonic acid, calcium salt (1:1)	**INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives** VME: 10 mg/m³ 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

:

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Liquide visqueux.]

Couleur : Blanc.

Odeur : Faible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 7 à 8

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Point de fusion : 0°C (32°F)

Masse volumique 1,37 à 1,47 g/cm^3 [23°C (73,4°F)]

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	DL50 Cutané	Lapin	14500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	72500 mg/m3	4 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Aucune donnée spécifique.

Yeux : Aucune donnée spécifique.

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres renseignements écologiques

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	2,9	-	faible

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

AOX : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

PBT : Non applicable.

P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres Réglementations UE

Utilisation du produit : Produit de consommation.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Texte intégral des phrases R abrégées : R36- Irritant pour les yeux.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : Xi - Irritant

Historique

Date d'impression : **15/02/2012.**

Date d'édition/Date de révision : **15/02/2012.**

Date de la précédente édition : **23/11/2011.**

Version : **2**

Élaborée par : Non disponible.

Avis au lecteur

16. AUTRES DONNÉES

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.